

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/34/795  
11 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Points 51 et 98 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES  
PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME  
DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution A recommandé par  
la Commission politique spécial (A/34/691/Add.1, par. 16)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 77ème séance, le 11 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/85) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution A recommandé par la Commission politique spéciale (A/34/691/Add.1, par. 16). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement la recommandation du Comité.

2. Les remarques et observations faites par les délégations au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/34/SR.77).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A recommandé par la Commission politique spéciale (A/34/691/Add.1, par. 16), un crédit supplémentaire de 253 700 dollars devra être inscrit au chapitre 23 du budget-programme pour 1980-1981. Un crédit de 31 700 dollars devra également être inscrit au chapitre 31 (Contributions du personnel), cette opération étant compensée par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des Recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). En outre, des dépenses d'un montant maximum de 395 300 dollars devront être prévues au titre du service des conférences; ces dépenses seront examinées ultérieurement dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1980.